

## L'importance économique du secteur de l'aménagement forestier

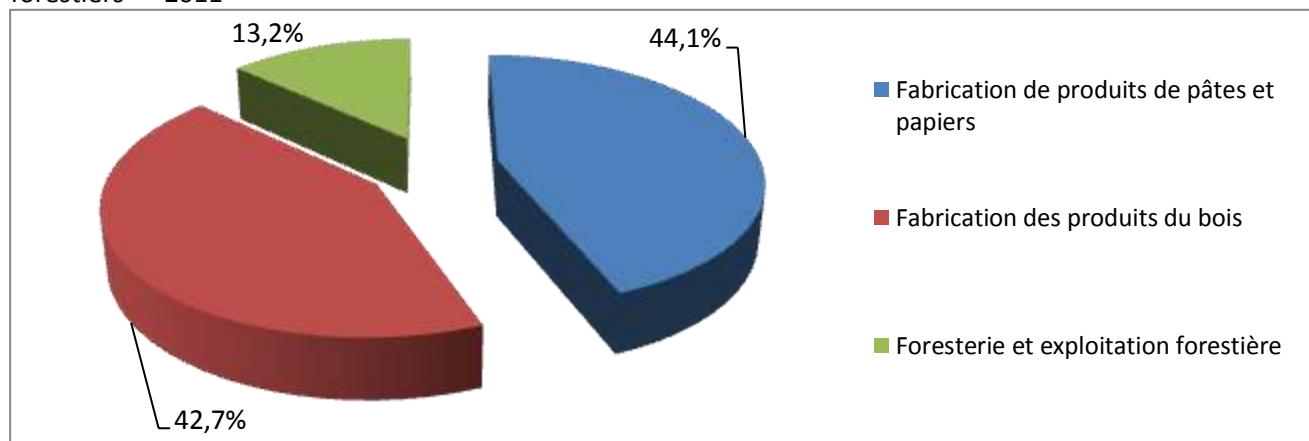
Le secteur forestier québécois représente une importante source de revenus et d'emplois dans l'économie du Québec. Le tableau 1 présente l'importance de l'industrie forestière (exploitation et fabrication de produits du bois et du papier) en 2010 selon trois indicateurs, en comparaison avec l'ensemble des ressources naturelles (énergie, mines et forêts) de la province. Pour sa part, la figure 1 illustre l'importance relative des différentes composantes de l'industrie québécoise des produits forestiers, dont celle de *Foresterie et exploitation forestière* correspondant au secteur de l'aménagement forestier, sur la base des traitements et salaires totaux pour l'année 2011.

Tableau 1 : Données économiques sur les industries des ressources naturelles au Québec — 2010

Indicateurs	Forêts		Ressources naturelles	
	Valeur	% Québec	Valeur	% Québec
<b>PIB</b>	7,0 G\$	2,8 %	23,8 G\$	9,4 %
<b>Exportations</b>	7,3 G\$	12,4 %	23,8 G\$	40,3 %
<b>Emplois</b>	60 883	1,8 %	156 123	4,6 %

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec, <http://www.mrn.gouv.qc.ca/ministere/economique/>

Figure 1 : Traitements et salaires totaux des principaux secteurs de l'industrie québécoise des produits forestiers — 2011



Source : Ressources naturelles Canada, Retombées économiques intérieures (Québec), <http://scf.rncan.gc.ca/profilstats/economie/qc>

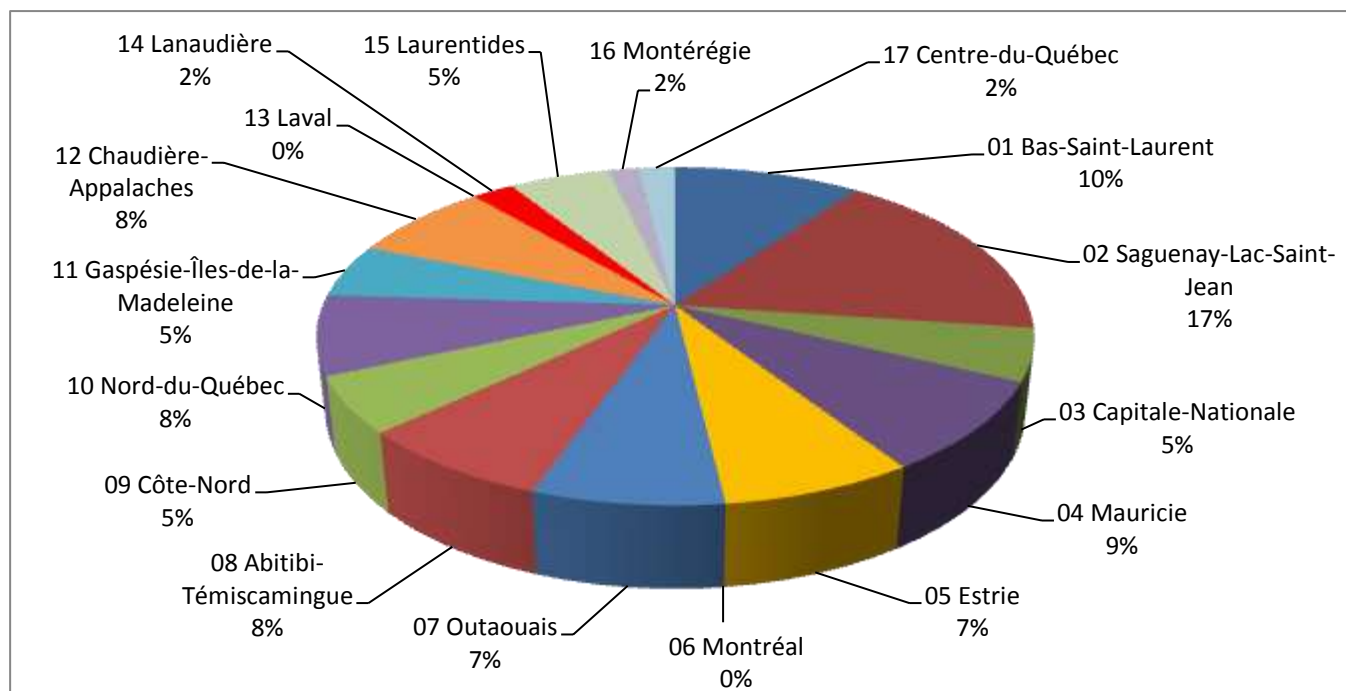
À la lumière de ces données, force est de constater que le secteur de l'aménagement forestier représente une importance relative moindre comparativement aux autres activités de l'industrie forestière. Ce secteur joue néanmoins un rôle déterminant dans le marché québécois des produits forestiers puisqu'il en est le premier maillon. Ce maillon a un impact direct sur la santé économique de toute la chaîne de valeur qu'est l'industrie forestière, puisque ses activités contribuent notamment à approvisionner les usines de transformation du bois. Si ce maillon est brisé, c'est l'ensemble de la chaîne de valeur qui en souffre et qui pourra ultimement être menacé. Bref, à partir du moment où les entreprises forestières ne sont plus en mesure de trouver de travailleurs pour effectuer les travaux en forêt, les usines de sciage et les papetières s'en trouvent directement affectées, impliquant d'énormes conséquences sur l'économie de nombreuses régions.

À cet égard, l'occupation du territoire constitue un enjeu de société important puisque chaque région se développe à partir de ses avantages concurrentiels. Les collectivités qui dépendent des ressources exploitables sur une base saisonnière sont, a priori, plus vulnérables. Les activités associées à l'industrie forestière, pour ne nommer que celles-ci, jouent donc un rôle de premier plan en termes de développement économique dans ces régions éloignées des grands centres urbains. D'abord parce que les activités telles la récolte de la matière ligneuse et la réalisation des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux, au cœur des activités des entreprises forestières, sont essentiellement situées à proximité de la ressource. Ensuite, parce que l'aménagement forestier est intimement lié aux activités de première et deuxième transformation du bois qui, sans ce premier maillon de la chaîne, ne pourraient exister. Le secteur de l'aménagement forestier occupe donc sans contredit une place significative dans l'économie du Québec, notamment en raison de sa forte intégration aux activités de la plupart des régions administratives.

## Les emplois et la saisonnalité

Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et Emploi-Québec, l'aménagement forestier est associé aux sous-secteurs *Foresterie et exploitation forestière* (SCIAN 113) et *Activités de soutien à la foresterie* (SCIAN 1153). En 2012, le secteur de l'aménagement forestier comptait environ 10 410 emplois, soit 7 389 emplois pour le SCIAN 113 et 3 021 pour le SCIAN 1153<sup>1</sup>. De même, plus de 329,5 millions de dollars ont été versés en traitements et salaires au Québec en 2011 pour ces mêmes SCIAN<sup>2</sup>. La répartition régionale de ces emplois est illustrée à la figure 2, pour l'année de référence 2008.

Figure 2 : Répartition régionale de l'emploi pour les SCIAN 113 et SCIAN 1153 — 2008



Source : Ressources et industries forestières, Portrait statistique, Édition 2010, MRNF

<sup>1</sup> Statistique Canada. *Tableau 281-0023 — Emploi (EERH), estimations non désaisonnalisées, selon le type d'employé pour une sélection d'industries selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), mensuel (personnes)*, CANSIM (base de données)

<sup>2</sup> Source : <http://scf.rncan/profilstats/economie/qc>

Voici maintenant le profil des emplois selon trois grandes catégories : les emplois reliés aux travaux manuels, ceux reliés aux travaux mécanisés, et ceux reliés aux travaux techniques, de supervision et de gestion.

### Les emplois reliés aux travaux manuels

Les travaux manuels du secteur de l'aménagement forestier comprennent essentiellement les activités de reboisement, d'entretien de plantations, d'éclaircie précommerciale et de récolte manuelle (éclaircie commerciale, etc.). La production de plants forestiers et la récolte de produits forestiers non ligneux pourraient également faire partie de cette catégorie, mais le CSMOAF a choisi de les exclure de cette fiche : la première activité en raison du fait qu'elle a nouvellement été ajoutée aux activités couvertes par le CSMOAF et que nous disposons actuellement de peu de données, et la seconde en raison du fait qu'il s'agit d'une activité en émergence et encore bien peu documentée.

Les emplois reliés aux travaux manuels sont les emplois les plus exigeants physiquement et les plus saisonniers du secteur de l'aménagement forestier. Le tableau 2 présente des données sur le mode de rémunération des abatteurs manuels, des débroussailleurs et des reboiseurs, en plus du salaire hebdomadaire moyen et du nombre moyen de semaines travaillées en 2011. Mentionnons également que moins de 10 % de l'ensemble de ces travailleurs sont syndiqués. Selon la Commission des normes du travail, la semaine normale de travail pour l'ouvrier forestier est de 47 heures.

Tableau 2 : Données sur les emplois reliés aux travaux manuels — 2012

	Mode de rémunération		Salaire hebdomadaire moyen	Nombre moyen de semaines travaillées en 2011
	Majorité payée au rendement	Majorité payée selon un taux horaire		
<b>Abatteur manuel</b>	48 %	44 %	842 \$	21,9
<b>Débroussailleur</b>	80 %	15 %	942 \$	18,1
<b>Reboiseur</b>	88 %	7 %	839 \$	10,7

Source : Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier. *Portrait de la main-d'œuvre en aménagement forestier – Enquête auprès des entreprises*, Québec, Bureau d'intervieweurs professionnels, 2012, 59 p.

### Les emplois reliés aux travaux mécanisés

Les travaux mécanisés du secteur de l'aménagement forestier comprennent essentiellement les activités de récolte mécanisée (abattage, débardage, façonnage et chargement) et de voirie forestière (construction et entretien de chemins forestiers). Certains travaux d'éclaircie commerciale sont aussi effectués à l'aide de machinerie. Enfin, la préparation de terrain et le drainage sont inclus dans cette catégorie.

Les emplois reliés aux travaux mécanisés sont également considérés comme des emplois saisonniers<sup>3</sup>, mais dans une moindre mesure que ceux occupés par les travailleurs manuels. On retrouve au tableau 3 les informations sur le salaire horaire moyen des opérateurs de machines ainsi que le nombre moyen de semaines travaillées en 2011. Aussi, environ 16 % des opérateurs de machines en récolte du bois et 7 % des opérateurs de machines en voirie forestière sont syndiqués. Rappelons que selon la Commission des normes du travail, la semaine normale de travail pour l'ouvrier forestier est de 47 heures.

<sup>3</sup> Emploi saisonnier : Emploi régulier, mais dont la durée se limite chaque année à une période, parfois divisée en deux tranches, pouvant varier de trois à huit mois environ : agriculture, forêt, pêche, mise en conserve, etc. (Définition du Dictionnaire des relations de travail).

Tableau 3 : Données sur les emplois reliés aux travaux mécanisés — 2012

	Salaire horaire moyen	Nombre moyen de semaines travaillées en 2011
<b>Opérateur de machines d'abattage</b>		
Lors de leur embauche	20,16 \$	35,5
Au maximum de leur échelle salariale	23,22 \$	
<b>Opérateur de machines en débardage</b>		
Lors de leur embauche	19,91 \$	34,1
Au maximum de leur échelle salariale	22,71 \$	
<b>Opérateur de machines en façonnage des bois</b>		
Lors de leur embauche	19,08 \$	31,0
Au maximum de leur échelle salariale	21,73 \$	
<b>Opérateur de machines en chargement</b>		
Lors de leur embauche	18,73 \$	36,6
Au maximum de leur échelle salariale	22,36 \$	
<b>Opérateur de machines en voirie forestière</b>		
Lors de leur embauche	19,36 \$	33,3
Au maximum de leur échelle salariale	22,85 \$	

Source : Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier. *Portrait de la main-d'œuvre en aménagement forestier – Enquête auprès des entreprises*, Québec, Bureau d'intervieweurs professionnels, 2012, 59 p.

### **Les emplois reliés aux travaux techniques, de supervision et de gestion**

Les travaux techniques, de supervision et de gestion du secteur de l'aménagement forestier sont représentés majoritairement par les techniciens, technologues et ingénieurs forestiers. Ces travailleurs effectuent différents travaux techniques comme de l'inventaire forestier, du martelage, du mesurage et sont en charge de superviser les travaux, planifier et gérer les activités sous leur responsabilité.

Certains emplois reliés aux travaux techniques, de supervision et de gestion peuvent également être considérés comme des emplois saisonniers, principalement en ce qui concerne le personnel technique. Les informations sur le salaire hebdomadaire et le nombre de semaines travaillées en 2011 sont présentés au tableau 4 pour les ingénieurs forestiers (autres que les gestionnaires d'entreprises et les employés du gouvernement) et pour le personnel technique (les postes avec supervision et sans supervision sont présentés séparément). Ces travailleurs ne sont généralement pas syndiqués.

Tableau 4 : Données sur les emplois reliés aux travaux techniques, de supervision et de gestion — 2012

	Salaire hebdomadaire moyen	Nombre moyen de semaines travaillées en 2011
<b>Ingénieurs forestiers (autre que les gestionnaires d'entreprise et les employés du gouvernement)*</b>		
En début de carrière	943 \$	46,8
Au maximum de leur échelle salariale	1 367 \$	
<b>Personnel technique qui n'occupe pas un poste de supervision</b>		
En début de carrière	682 \$	34,8
Au maximum de leur échelle salariale	925 \$	
<b>Personnel technique qui occupe un poste de supervision</b>		
En début de carrière	795 \$	
Au maximum de leur échelle salariale	1 044 \$	

Source : Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier. *Portrait de la main-d'œuvre en aménagement forestier – Enquête auprès des entreprises*, Québec, Bureau d'intervieweurs professionnels, 2012, 59 p.

\* : La question sur le nombre de semaines travaillées pour chaque métier ne précisait pas si les semaines de vacances devaient être incluses ou non dans ce nombre.

## Les perspectives

L'industrie forestière se retrouve présentement dans une période transitoire entre l'ancien régime forestier et le nouveau régime. En effet, le 1<sup>er</sup> avril 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1) est entrée en vigueur et est venue remplacer la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1).

Les défis du prochain cycle économique auxquels devra faire face le secteur forestier seront de surmonter la crise forestière et de s'adapter au nouveau régime forestier. Pour les marchés, les conditions semblent être réunies pour une reprise du secteur. Bien que la situation demeure difficile pour la pâte et le papier journal, la demande pour les commodités (tissu-éponge, papier hygiénique, couches, etc.) est en augmentation. L'industrie s'oriente de plus en plus vers des produits novateurs : nanocellulose cristalline, pâte de rayonne, bioraffinage, éthanol cellulosique, centrales de cogénération, papiers intelligents, etc. Pour le bois d'œuvre, la reprise de la construction aux États-Unis est déjà bien amorcée. Le marché asiatique consomme de plus en plus de bois de la Colombie-Britannique, ce qui favorise le Québec en mettant une pression sur la demande.

Au chapitre des emplois en forêt, il convient de séparer les travaux commerciaux des travaux non commerciaux, puisque les facteurs qui influenceront l'expansion du marché du travail sont différents. Le marché des travaux commerciaux, c'est-à-dire ceux étant susceptibles de générer immédiatement des produits commercialisables, comme les travaux de récolte, est principalement influencé par la demande en produits du bois, la capacité de produire de l'industrie et la possibilité forestière<sup>4</sup>. Pour la demande en produits du bois, elle est au rendez-vous, les marchés ayant repris de la vigueur. La capacité de produire de l'industrie québécoise est quant à elle plus

<sup>4</sup> La possibilité forestière représente le volume annuel de bois maximum que l'on peut prélever à perpétuité sur un territoire sans en diminuer ses capacités de production. C'est elle qui détermine la quantité maximale de bois pouvant être récolté et elle fait force de loi.

grande que l'offre maximale envisageable, c'est-à-dire plus grande que la possibilité forestière. Le Québec se retrouve donc actuellement en surcapacité de production, ce qui entraînera à nouveau une légère vague de restructuration. La capacité de produire ne limitera donc pas l'expansion du marché du travail pour les travaux commerciaux, c'est la possibilité forestière qui le fera. Le seul facteur pouvant influencer à la hausse la possibilité forestière est l'intensification de l'aménagement, et ce dernier dépend des intentions gouvernementales. En période de crise, la quantité de bois récoltée par l'industrie n'atteignait pas la possibilité forestière, mais au cours des prochaines années la possibilité forestière en forêt publique devrait être pleinement récoltée. Les bois de la forêt privée devraient donc être davantage sollicités pour répondre à la forte demande.

Le marché des travaux non commerciaux, c'est-à-dire ceux visant la remise en production ou l'éducation de jeunes peuplements, est principalement influencé par les budgets alloués aux travaux sylvicoles, qui eux dépendent des intentions gouvernementales en regard à l'intensification de l'aménagement forestier. En effet, les budgets alloués aux travaux sylvicoles sont votés en même temps que tous les autres postes de dépense du gouvernement. Ils sont donc directement reliés aux priorités gouvernementales.

Bref, les marchés du bois se raffermissent et le Québec subit une baisse constante de sa superficie forestière productive sous l'effet de contraintes qui s'additionnent. Le Québec n'aura d'autres choix que d'investir en sylviculture pour améliorer ses rendements forestiers, car c'est l'ampleur de cet investissement qui déterminera la croissance de l'emploi dans le secteur. Pour l'expansion totale du marché du travail pour le secteur de l'aménagement forestier de 2013 à 2017, le CSMOAF prévoit une croissance assez importante de l'emploi, entre 1 % et 2 % par année. Toutefois, cette croissance sera plutôt faible dans l'immédiat, soit entre 0 % à 1 % par année, puisque 2013 est une période de grands changements et d'ajustements pour les divers acteurs du secteur avec la mise en application du nouveau régime forestier.

La quantité de main-d'œuvre nécessaire pour répondre au besoin sera toutefois beaucoup plus grande que la croissance de l'emploi, si l'on tient compte de la main-d'œuvre de remplacement. En effet, le climat d'incertitude entourant l'arrivée du nouveau régime forestier et la réforme de l'assurance-emploi, les besoins accrus en mobilité et en polyvalence de la main-d'œuvre, le vieillissement et la compétition intersectorielle auront certainement raison d'un certain nombre de travailleurs forestiers qui devront être remplacés. Dorénavant, les entreprises forestières devront innover davantage pour retenir leur personnel qualifié et attirer de la nouvelle main-d'œuvre.

## Les principaux enjeux liés à l'emploi saisonnier

### *Des périodes intenses de travail soumises à diverses contraintes*

Les activités de plusieurs entreprises du secteur sont soumises aux aléas de la météo et aux feux de forêt. Les entreprises doivent s'ajuster pour intensifier le travail durant certaines périodes clémentes et le réduire ou l'annuler lorsque les conditions ne sont pas favorables. Les horaires de travail sont donc appelés à fluctuer en fonction de la température et du fait que certaines des activités peuvent être réalisées ou non (arrêt de travaux en raison de feux de forêts, pauses ou arrêts pour la prévention des coups de chaleur, etc.). Tous ces facteurs ont un impact sur l'organisation du travail.

### *Des saisons plus courtes*

Selon le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier, plusieurs éléments sont venus perturber la durée de la saison de travail depuis une dizaine d'années déjà. En effet, la réduction draconienne de la possibilité

forestière, les fermetures et la restructuration de nombreuses entreprises et la diminution des investissements en forêts ont eu des répercussions directes sur les emplois du secteur. La durée des saisons de travail est donc maintenant plus courte, et ce, pour la majorité des ouvriers forestiers.

Dans certains cas, comme dans la région du Bas-Saint-Laurent, la période de travail ne sera plus assez longue pour atteindre l'éligibilité à l'assurance-emploi en vertu des nouvelles exigences suite à la réforme de l'assurance-emploi et à l'abandon de certains projets pilotes en 2013. Pour plusieurs autres travailleurs qui auront eu la chance de se qualifier, ce sera le retour du *trou noir*<sup>5</sup>.

### **Difficulté de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre**

Le secteur forestier est aux prises avec un important problème de vieillissement et de recrutement de la main-d'œuvre et surtout, avec une sérieuse difficulté d'attrait des métiers auprès des jeunes. De plus, les inscriptions dans les programmes reliés au secteur de l'aménagement forestier, et ce, dans tous les niveaux de formation ont connu une forte baisse dans les quinze dernières années.

Les entreprises du secteur sont donc fortement affectées par la rareté de la main-d'œuvre saisonnière, ce qui se répercute sur leur rentabilité et amène certaines d'entre elles à réduire leurs opérations. Avec la réforme de l'assurance-emploi, il sera désormais encore plus ardu pour ces entreprises de retenir la main-d'œuvre récurrente ou d'en recruter une nouvelle puisque les perspectives de carrière à long terme dans une industrie saisonnière apparaîtront encore plus limitées et peu attrayantes pour la main-d'œuvre.

## **Les initiatives et les solutions explorées**

### **Quelques expériences de stabilisation des emplois**

En 1998, quelques expériences de stabilisation ont été réalisées dans le cadre de projets visant à offrir des emplois temporaires permettant de faire le pont vers l'assurance-emploi.

Un récent sondage sur les impacts réels des modifications au régime de l'assurance-emploi 2013 a été effectué pour le compte du CSMOAF en juin 2013 auprès des entreprises en aménagement forestier. Ce sondage a révélé que, 42 entreprises interviewées sur les 106 répondantes ont déjà instauré des mesures pour contrer les impacts négatifs du régime avec, entre autres, le prolongement de la durée d'emplois saisonniers de quelques semaines (64 %), l'offre de nouveaux produits et services (26 %), la formation de la main-d'œuvre pour assumer de nouvelles tâches (19 %) et le jumelage d'emploi avec une autre entreprise (14 %). L'éventail des mesures possibles demeure cependant plutôt restreint et ne peut être appliqué dans de nombreuses entreprises, notamment du fait qu'elles sont spécialisées dans un seul type d'activité, qu'elles sont à la merci des contrats obtenus, etc. De plus, le fait d'étirer la saison de travail avec un nombre restreint de travailleurs joue inévitablement sur la rentabilité des entreprises.

### **Des tentatives d'étalement des heures de travail**

La semaine normale de travail dans ce secteur est établie à 47 heures. Comme plusieurs emplois exigent des périodes de travail intenses durant la saison active, certaines entreprises auraient formulé des demandes pour étaler les heures de travail, tel que le permet l'article 53 de la Loi des Normes du travail. Selon le CSMOAF, il

<sup>5</sup> Trou noir : Période où les chômeurs se retrouvent sans revenu, puisqu'ils ne peuvent plus toucher de prestations, ni trouver un emploi.

semble toutefois que, de façon générale, la Commission des normes du travail (CNT) n'ait pas acquiescé à ces demandes.

### *Promouvoir et démystifier les métiers de la forêt*

En plus de sa présence à de nombreux salons carrières, congrès, colloques et autres activités pertinentes, le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier en collaboration avec le Comité sectoriel des industries de la transformation du bois et de nombreux autres partenaires

organise, chaque année depuis 2005, une activité de découverte des métiers du secteur de l'aménagement forestier et de la transformation du bois. Cette activité, sous le thème « **Viens vivre la forêt** », se déroule en forêt de façon dynamique et interactive. Des ateliers pratiques se greffent à chacun des métiers forestiers présentés. L'activité est également l'occasion de promouvoir la formation scolaire requise pour la pratique de ces métiers, de rencontrer des étudiants en foresterie et des travailleurs forestiers, de faire découvrir le secteur forestier et les opportunités de carrière qu'il a à offrir, en plus de défaire de nombreux mythes qui y sont associés. La clientèle visée est constituée d'élèves en situation de choix de carrière (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire), de professeurs, de conseillers en orientation et de toutes autres personnes ayant une influence sur le choix de carrière des jeunes et moins jeunes.



### *Culture forestière*

Le CSMOAF est également fier de collaborer à l'activité «Camp forêt des profs» avec plusieurs partenaires tels les associations forestières, les établissements d'enseignement liés à la formation professionnelle, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval et le Comité sectoriel des industries de la transformation du bois. En effet, le Comité sectoriel croit sincèrement qu'un tel événement est bénéfique au développement d'une culture forestière au Québec. Bien entendu, les professeurs des niveaux primaire et secondaire, les conseillers en orientation et les conseillers pédagogiques sont d'importants agents multiplicateurs alors il importe de leur parler de la forêt de façon éclairée afin qu'ils puissent intégrer, de façon concrète, les notions forestières dans leur discours ou encore dans leur contenu de cours.

### *Prévoir pour mieux agir*

Dans les dernières années, le Comité sectoriel a déployé de nombreux efforts dans la mise à jour de sa base de données sur les entreprises qui œuvrent dans le secteur de l'aménagement forestier. Le CSMOAF est également actif dans le dossier de la formation continue afin de répertorier les besoins du secteur. De plus, dans le contexte actuel, le Comité sectoriel se veut plus dynamique en matière de sondages et d'enquêtes pour cumuler des données qui lui permettront d'éclairer davantage ses actions.



## Bibliographie

### *Quelques études et références*

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (2013), « Mémoire sur les impacts de l'assurance-emploi dans le secteur de l'aménagement forestier », 12 p.

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (2013), réalisé par Processus Marketing, « Sondage auprès des entreprises en aménagement forestier sur l'impact des modifications au régime de l'assurance-emploi », 20 p.

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (2012), « Pochette promotionnelle sur les métiers forestiers ». [\[En ligne\]](#)

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (2012), réalisé par Bureau d'intervieweurs professionnels, « Portrait de la main-d'œuvre en aménagement forestier – Enquête auprès des entreprises », 59 p.

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (2011), « Rapport sur les modes de rémunération globale des ouvriers sylvicoles ». [\[En ligne\]](#)

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (2009), réalisée par Éduconseil, « Étude sectorielle sur les métiers manuels de l'industrie de l'aménagement forestier - version en publication ». [\[En ligne\]](#)

Comité sectoriel de main-d'œuvre en l'aménagement forestier (2011 à 2013), « Le professionnel au bouleau », Vol. 12 (numéros 1 et 2), Vol. 13 (numéro 2) et Vol. 14 (numéros 1 et 2) [\[En ligne\]](#)

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (2007), réalisée par Éduconseil, « Étude sectorielle sur les métiers mécanisés de l'industrie de l'aménagement forestier - version en publication ». [\[En ligne\]](#)

### *Quelques sites Internet de référence*

**Comité sectoriel de main-d'œuvre  
en aménagement forestier**



[Ministère des Ressources naturelles et de la Faune](#)

[Statistiques Canada](#)